



# LETTRE D'INFORMATION

du SYNDICAT DES EAUX ET DE SERVICES AUXOIS-MORVAN

5 rue du 8 mai- 21140 SEMUR-EN-AUXOIS - Tél. 03 71 95 00 01- administra on@sesam21.fr- www.sesam21.fr

**MARS  
2020**

## DEROULEMENT D'UNE VERIFICATION DE CONFORMITE DES BRANCHEMENTS

La vérification implique une visite de vos installations. L'accès aux propriétés privées et aux ouvrages doit être facilité.

Pour vérifier la bonne réalisation des branchements individuels, il peut être utilisé :

### **Des tests à la fumée**

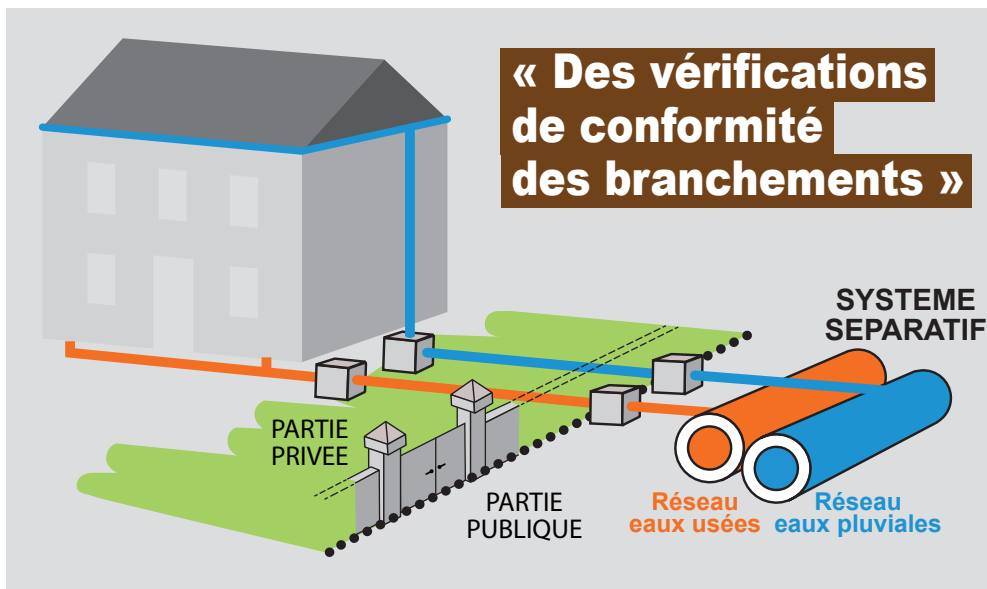
De la fumée est insufflée dans le collecteur d'eaux usées au droit de l'habitation ce qui permet de déceler les anomalies de raccordement des eaux pluviales vers le réseau d'eaux usées.

➔ **Si la fumée s'échappe par les chenaux, la connexion non-conforme est mise en évidence.**

### **Des tests au colorant**

Du colorant est versé dans chaque équipement sanitaire pour vérifier le bon raccordement de ces points d'eau domestique au réseau d'eaux usées.

➔ **Si le colorant n'apparaît pas en sortie dans le réseau d'eaux usées, le branchement est non-conforme.**



## MISE EN CONFORMITE RACCORDEMENTS D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le but de cette vérification est de s'assurer que les raccordements aux différents réseaux sont corrects afin de réduire l'impact des rejets sur le milieu naturel.

Il appartient au SESAM de réaliser ce diagnostic.

**En 2019, une cinquantaine d'études** de mises en conformité des raccordements ont été lancées sur **Semur-en-A.**

**En 2020,** de nouvelles opérations sur **Semur-en-Auxois** ainsi que sur **Epoisses et Toutry** seront lancées. En cas de non-conformité, les études et travaux pourront être réalisés dans le cadre d'une opération globale financée par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN) et pilotée par le SESAM.

Les propriétaires concernés peuvent signer une convention qui les engage à réaliser les travaux et à solliciter l'aide de l'Agence de l'Eau, à hauteur de 50% pour l'étude à la parcelle et sur la base d'un forfait de 3 000 € TTC par branchement pour les travaux.

**Le SESAM constitue le dossier, sollicite la subvention** auprès de l'AESN et **réalise le suivi administratif et technique** de l'opération jusqu'au contrôle de la bonne exécution. Il perçoit et reverse les subventions aux propriétaires.

## **CONSEILS**

Des bons réflexes pour **permettre un traitement efficace des eaux usées**

Ne pas jeter dans l'évier ou les toilettes



**Les produits polluants** comme les peintures, vernis, colles, les désherbants mais aussi les médicaments (cachets, sirop).

**Les matières grasses :** Les huiles de vidange et les huiles et matières grasses de cuisine.

**Les déchets :** Les tampons ou serviettes hygiéniques, les lingettes même biodégradables.

Ne pas mettre de broyeur dans l'évier



Ils augmentent la consommation d'énergie et la difficulté de traitement des eaux usées.